



référence

AF66

La finance durable - Les critères ESG

Durée présentiel/distanciel : 120mn - Durée e-learning : 57 mn

Formation disponible en : présentiel – distanciel – e-learning

Catégorie : Prévention et conformité

Éligible DDA : Oui

Public :

 Dirigeant

 Commerciaux

 Gestionnaire

 Juriste


 Responsable production

Prérequis : Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.




Formation suivie en présentiel

 **Durée**
120 min

 **Dates ou période**
À définir

 **Horaires**
À définir

 **Nombre de participants**
Min 1 – Max 12

Modalités et délais d'accès :

Inscription à réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation

Lieu :

Dans les locaux d'Astrée Faculté ou dans les locaux du client, à définir

Formateur :


À définir parmi l'un de nos consultants / formateurs


Tarif : 1440 € TTC




Formation suivie en distanciel

 **Durée**
120 min

 **Dates ou période**
À définir

 **Horaires**
À définir

 **Nombre de participants**
Min 1 – Max 12

Modalités et délais d'accès :

Formation collective à distance sous la forme de :

- webinar participatif / Visio formation au moyen de l'outil TEAMS.
- Inscription à réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation.

Lieu :

Formation à distance – webinar / vidéoconférence


Tarif : 1080 € TTC




Formation suivie en e-learning

Tarif :
33 € TTC

 Durée
57 min

 **Dates ou période :**
Voir convention de formation
conclue avec le client

 **Horaires :**
Le e-learning est accessible 7/7 et
24h/24h.
L'assistance pédagogique et
l'assistance technique sont disponibles
du lundi au vendredi de 9H à 18H.

Formation e-learning composée de :

- Vidéos de formation animées par les collaborateurs d'ASTREE
- QCM d'entrée et de sortie

Lieu :

Formation ouverte à distance accessible 7j/7 et 24H/24 à partir de
notre plateforme digitale : l'Assistant Réglementaire.

1. Objectifs de la formation et compétences visées

La finance durable est aujourd'hui au centre de l'actualité réglementaire mais ses impacts sont peu connus.

À l'issue de la formation, le participant sera capable de mettre en œuvre les compétences suivantes :

- Comprendre la notion de finance durable
- Connaître les règles applicables à la finance durable
- Les enjeux de la finance durable dans le domaine assurantiel, bancaire et financier

2. Contenu

La formation aborde les points suivants :

Module n°1 : Les conditions à réunir pour qu'un investissement soit considéré comme durable :

- La classification établie par le règlement Taxonomie
- La définition des critères ESG
- Les fonds labellisés ISR par les pouvoirs publics

Module n°2 : Les règles de transparence quant à la publication d'informations sur la durabilité des placements :

- Le règlement SFDR
- La position – recommandation AMF DOC-2020-03 modifiée le 27 janvier 2022 relative aux informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extra-financières
- La recommandation 2022-R-02 du 14 décembre 2022 sur la promotion de caractéristiques extra-

Nous mettons tout en œuvre pour accueillir ou réorienter les personnes en situation de handicap. Vous pouvez nous contacter au + 33 (0)1 46 10 43 80



financières dans les communications à caractère publicitaire en assurance vie

- Le risque d'exposition de la clientèle à des pratiques dites « d'écoblanchiment »

Module n°3 : La prise en compte des critères ESG dans le cadre de la fourniture du service de conseil en investissement et/ou de la distribution de contrats d'assurance vie (adapter ses livrables) :

- La prise en compte des caractéristiques ESG au stade du recueil des objectifs d'investissement du client
- La prise en compte des caractéristiques ESG au stade de la recommandation d'une solution d'investissement

3. Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation

- Évaluation individuelle du profil, des attentes et des besoins du participant avant le démarrage de la formation
- Évaluation des compétences en début et en fin de formation
- Évaluation des connaissances à chaque étape de la formation (via questionnaires, exercices, travaux pratiques, entretiens avec le formateur)
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

4. Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats

- Feuilles de présences signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestations de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation



5. Moyens pédagogiques et techniques d'encadrement des formations

1. Modalités pédagogiques

- Évaluation des besoins et du profil du participant
- Apports théoriques et méthodologiques : séquences pédagogiques regroupées en différents modules
- Contenus des programmes adaptés en fonction des besoins identifiés pendant la formation
- Questionnaires, exercices et étude de cas
- Réflexions et échanges sur cas pratiques
- Retours d'expériences
- Corrections appropriées et contrôles des connaissances à chaque étape, en fonction du rythme de l'apprenant mais également des exigences requises au titre de la formation souscrite.

2. Éléments matériels

- Mise à disposition de tout le matériel informatique et pédagogique nécessaire
- Support de cours au format numérique projeté sur écran et transmis au participant par courriel à la fin de la formation

3. Référent pédagogique et formateur

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.